

Démarches préalables à un embarquement

● Diplômes, Titres professionnels

● Livret professionnel maritime

DIRM : dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

● Aptitude à la navigation

Service Santé de Gens de Mer :
Secrétariat : 04 86 94 69 69
rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr

● Affiliation ENIM

ENIM : 0811 701 703

SERVICE SOCIAL MARITIME

29, rue Saint Ferréol

13001 MARSEILLE

04 91 70 10 56

marseille@ssm-mer.fr

www.ssm-mer.fr

ADRESSES UTILES :

● DDTM/DML :

16, rue Antoine ZATTARA

13003 MARSEILLE

04 91 28 40 40

● DIRM service des gens de mer :

16, rue Antoine ZATTARA

13003 MARSEILLE

04 86 94 69 69

● CRPMEM :

26, Quai de Rive Neuve

13007 MARSEILLE

04 91 56 78 33

● CROSS Méditerranée :

04 94 61 71 10

● ENIM Centre des Pensions & des Archives :

1, bis rue Pierre Loti BP 240

22505 Paimpol cedex

02 96 55 32 32

cpa.sdpo@enim.eu

Siège social : 54 quai de la fosse - 44000 NANTES -

Tél : 02 40 71 01 50 - Mail : direction@ssm-mer.fr

www.ssm-mer.fr



Service Social
Maritime

MARIN

ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

INFORMATION LES BONS REFLEXES

PORTAIL DU MARIN
Simplifier vos démarches
Vérifier votre situation administrative

Avec le portail, vous pouvez accéder directement :

- à vos lignes de services ;
- à vos titres de formation professionnelle et dérogations ;
- au statut de votre aptitude médicale ;
- aux formulaires Cerfa de demande de délivrance et de revalidation des titres de formation. Ils seront pré-remplis.

Vous serez alertés sur le portail et par mail de l'arrivée à échéance :

- de vos titres et dérogations ;
- de votre aptitude médicale.

Vous pouvez contacter directement les services de l'administration maritime.

<https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr>

FORMER et INFORMER
les marins de demain

Ministère de l'Énergie et de la Mer
www.developpement-durable.gouv.fr

Prévention



Aptitude médicale

Visite obligatoire :

1. Avant l'entrée dans la profession
2. Avant le premier embarquement
3. Avant l'entrée en formation
4. Avant l'expiration du certificat d'aptitude
5. Avant la reprise du travail suite à l'arrêt de travail

Sécurité en mer

www.pasdca-abord.fr



Affiliation ENIM

Carte vitale et attestation de droits
ENIM CPM St Malo
Arsenal de la marine Quai Solidor
35415 St MALO Cedex tel : 0811 701 703
cpm1.sdpo@enim.eu
Compte Ameli : www.ameli.fr
Espace personnel Enim : www.enim.eu

Risques liés à la santé

◆ Arrêt de travail

L'Enim verse des indemnités journalières pour compenser la perte de revenus

↳ Transmettre son arrêt sous 48 h à l'ENIM et à son employeur

Maladie Hors Navigation (MHN) entraîne une carence de 3 jours

Accident de travail : déclarer tout accident de travail ou de trajet **même s'il n'entraîne pas d'arrêt**



n'oubliez pas de **déclarer votre médecin traitant** afin de bénéficier du meilleur taux de remboursement de vos frais de santé.

◆ Mutuelle

Affiliez vous à une mutuelle au travers du contrat d'entreprise ou à défaut à titre individuel pour compléter les remboursements de soins de santé et hospitalisation.

◆ Prévoyance

Souscrire à un contrat de prévoyance via son entreprise ou à titre individuel permet sous certaines conditions d'obtenir des indemnités complémentaires en cas d'arrêt de travail ou d'inaptitude à la navigation.

Risques Financiers



L'Épargne est le meilleur rempart aux revenus aléatoires

**Évaluer vos droits :
en moins de 10 minutes**

sur le site : mes-aides.gouv.fr

26 aides sociales dont la prime d'activité, l'aide au logement, l'ACS, l'allocation de solidarité spécifique,

◆ Logement

N'hésitez pas à solliciter la CAF pour vérifier votre éligibilité aux dispositifs allocation logement /APL simulation de droits sur le site : www.caf.fr

Rapprochez vous d'Action logement, afin de bénéficier de l'aide locapass. Plus d'infos sur le site : actionlogement.fr

◆ Budget

Pensez à la mensualisation des impôts et autres charges ou à mettre en place une épargne mensuelle pour ce type de dépenses

Assurez vos crédits et demandez une prise en charge en cas de chômage, maladie ou incapacité de travail.